



LIVRET D'ACCUEIL

ESAT de la Vertonne

Etablissement et Service

d'Accompagnement par le

Travail

Résumé

Le livret d'accueil sert à expliquer simplement comment fonctionne l'ESAT pour aider chacun à bien comprendre et à se sentir bien quand il arrive.

ESAT de la Vertonne

2 rue du bois de la Maladrie, 44120 Vertou

TABLE DES MATIERES

Présentation de l'ESAT de la vertonne	3
ESAT : etablissement et service d'accompagnement par le travail	4
Les autres services de l'ESAT.....	5
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.....	5
SAESAT : Section Annexe d'ESAT.....	5
Accueil de Jour	5
Habitat inclusif « Un Pas vers toit »	5
Qui travaille a l'esat ?.....	6
Organisation de l'établissement	7
Direction commune avec Ocens	7
Conseil d'administration	7
Financement	8
CPOM	8
Comment on est admis à l'ESAT ?.....	9
1 ^{er} étape : un stage.....	9
2 ^{ième} etape la candidature	9
Participer à la vie de l'ESAT	10
Le Conseil de la Vie Sociale (CVS).....	10
Le Délégué des Personnes Accueillies (DPA).....	10
L'Instance Mixte	10
Vos droits aux conges.....	11
Les Assurances :	12
La rémunération.....	13
Votre rémunération	13
Grille d'évolution des salaires	13
Repas et mutuel	13
Complément à la rémunération.....	13
Les recours possibles :.....	14
Recours à une personne qualifiée en cas de non-respect des droits dans l'ESAT ou en dehors de l'ESAT.....	14
Recours à une personne de confiance :	15

PRESENTATION DE L'ESAT DE LA VERTONNE

L'ESAT de la Vertonne, créé en octobre 1993, est un établissement Public Départemental.



ESAT : ETABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Un ESAT est un lieu de travail pour des personnes en situation de handicap.

Dans un ESAT, vous travaillez avec un accompagnement adapté.

Les professionnels vous accompagnent pour apprendre, progresser et réussir votre travail.

Vous pouvez travailler dans différents métiers : espaces verts, cuisine, ménage, ateliers ou magasin.

Les activités de l'ESAT

Atelier de sous-traitance



Nos métiers :

- Conditionnement
- Assemblage
- Cartonnage
- Mise sous pli,
- Logistique

Exemples de clients



Entretien de gares SNCF



Notre métier :

- Nettoyage du mobilier urbain, quai, panneaux
- Tonte de pelouses, taille de haies, entretien de massifs...

Client.



Hygiène et restauration



Notre métier :

- Nettoyage de locaux
- Restauration

Exemples de clients



Espaces verts



Nos métiers

- Entretien de parcs et jardins (contrats annuels, prestations ponctuelles)
- Appels d'offres collectivités
- Plantations, création de gazon
- Paillage naturel

Nos métiers

- Production multi légumes BIO
- Ventes aux particuliers
- Production de plants de légumes
- Productions de plantes aromatiques, et plantes vivaces
- Production de Chrysanthèmes

Horticulture



LES AUTRES SERVICES DE L'ESAT

SAVS : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Si vous voulez être accompagné dans votre vie quotidienne et dans vos projets, le SAVS peut vous accompagner.

Vous pouvez rencontrer un professionnel chez vous ou participer à des activités pour devenir plus autonome.

L'équipe est composée d'éducateurs, de conseillères, d'une psychologue et d'un responsable.

Pour entrer au SAVS, vous devez avoir une orientation CDAPH et habiter dans le sud Loire.



SAESAT : SECTION ANNEXE D'ESAT

Si vous travaillez en ESAT et que vous voulez être accompagné pour avancer dans votre travail et votre vie quotidienne, la SAESAT peut vous accompagner.



La SAESAT propose des ateliers que vous choisissez et un accompagnement pour être plus autonome.

L'équipe est composée de trois accompagnants et d'une responsable.

Pour entrer à la SAESAT, vous devez travailler en ESAT.

ACCUEIL DE JOUR

Si vous ne travaillez plus et que vous vivez chez vous, l'Accueil de Jour peut vous accompagner.

Le service propose un accompagnement personnalisé et des ateliers pour votre vie quotidienne et votre bien-être.

Vous pouvez être accueilli pour longtemps ou pour un temps court.

L'Accueil de Jour et la SAESAT forment un seul service avec la même équipe d'accompagnement.

HABITAT INCLUSIF « UN PAS VERS TOI'T »

Dans l'Habitat Inclusif, 5 jeunes adultes vivent chez eux et sont accompagnés pour leur vie quotidienne.

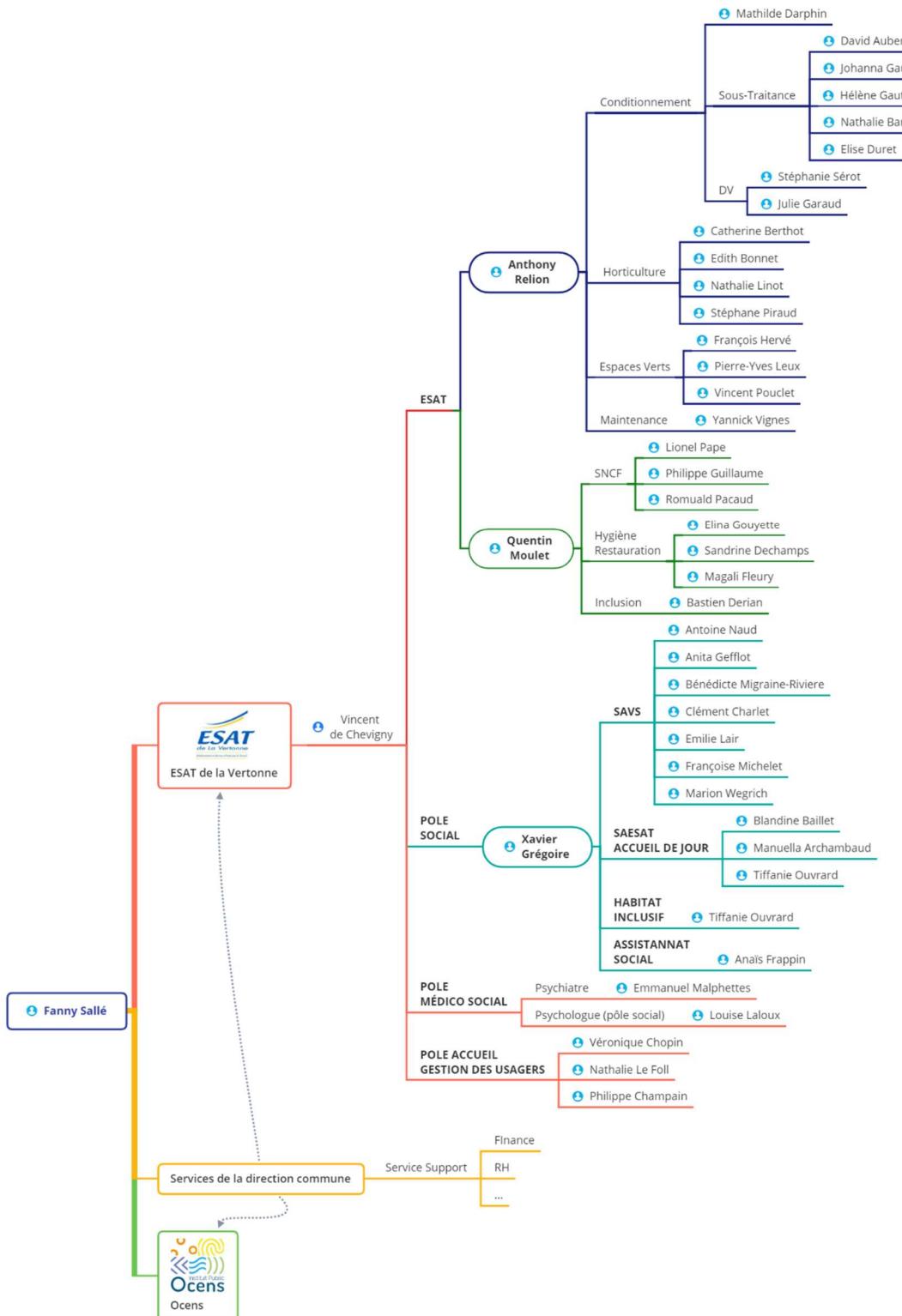
Ils participent à des activités de groupe grâce à l'Aide à la Vie Partagée et reçoivent aussi une aide à domicile.

L'équipe aide chacun à être autonome et à garder des liens sociaux.

L'admission nécessite des droits MDPH et l'accord du Conseil Départemental pour l'AVP.



QUI TRAVAILLE A L'ESAT ?



ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

DIRECTION COMMUNE AVEC OCENS

Depuis le 1er janvier 2025, l'ESAT de la Véronne et l'Institut Public Ocens ont la même direction.

Cela veut dire que les deux établissements travaillent ensemble et partagent certains services.

Cette organisation permet aux équipes d'être plus proches et de mieux s'organiser.

L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes et de renforcer les projets communs.



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Conseil d'Administration est un groupe de personnes qui dirigent et contrôlent l'établissement.

Ce groupe prend les grandes décisions importantes : le budget, les travaux, les projets et les règles.

La Présidente du Conseil d'Administration est une élue du Département.

Le Conseil d'Administration se réunit plusieurs fois par an pour discuter, voter et décider.

Son rôle est de vérifier que l'établissement fonctionne bien et vous accompagne correctement.

FINANCIEMENT



L'ESAT reçoit de l'argent pour fonctionner.

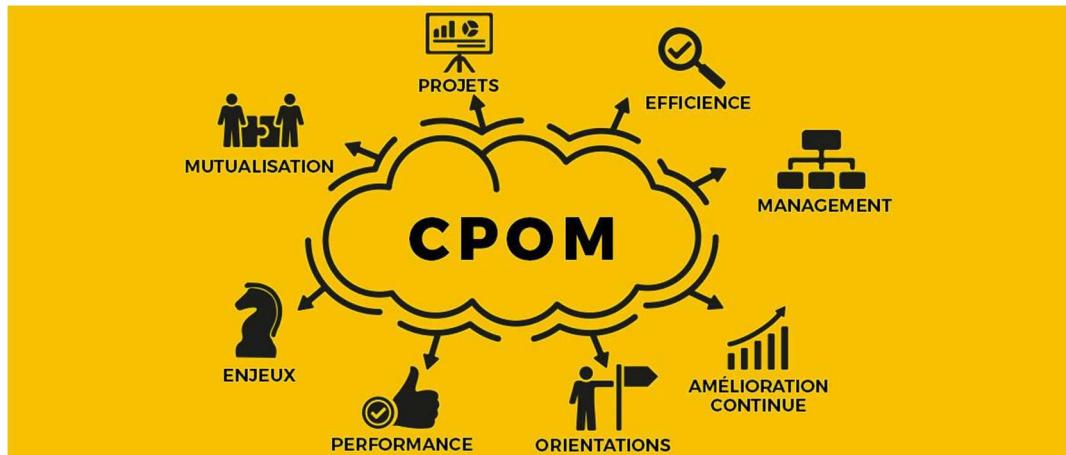
Cet argent vient :

- de l'ARS pour l'ESAT
- du Conseil départemental de Loire-Atlantique pour le SAVS, l'accueil de jour et l'habitat inclusif
- de l'état pour l'aide au poste qui aide l'ESAT à rémunérer les travailleurs

Comme l'établissement est public, les professionnels qui travaillent à l'ESAT sont des agents publics. Ils peuvent être :

- titulaires,
- stagiaires,
- contractuels,

CPOM



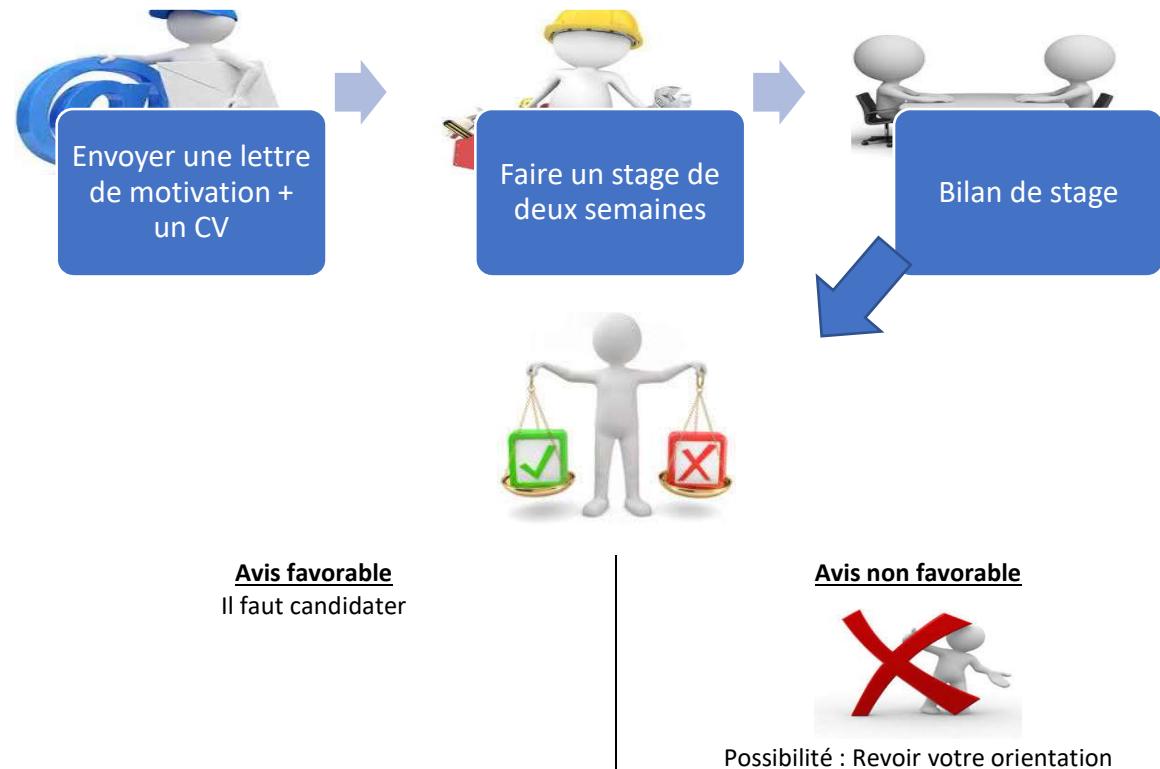
L'ESAT a un document important appelé contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Le CPOM est signé avec :

- l'ARS,
- le Conseil départemental (CD44)
- l'établissement

Ce document dit ce que l'ESAT doit faire et avec quels moyens, pour plusieurs années.

COMMENT ON EST ADMIS A L'ESAT ?

1^{ER} ETAPE : UN STAGE



2^{IEME} ETAPE LA CANDIDATURE



PARTICIPER A LA VIE DE L'ESAT



Vous pouvez être acteur de la vie de l'ESAT :

- Membre du Conseil à la vie sociale (CVS)
- Membre de l'Instance Mixte
- Délégué des travailleurs

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le CVS est un groupe où les travailleurs, les professionnels et la direction parlent ensemble.

Les travailleurs élisent leurs représentants pour 3 ans.

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.

Il sert à donner votre avis sur la vie à l'ESAT et sur les projets.



LE DÉLEGUE DES PERSONNES ACCUEILLIES (DPA)

Le DPA représente tous les travailleurs de l'ESAT.

Il est élu pour 3 ans.

Il peut parler des besoins et accompagner un travailleur qui veut voir la direction.

Il participe aussi au CVS et à l'Instance Mixte.



L'INSTANCE MIXTE

L'Instance Mixte réunit des représentants des travailleurs et du personnel.

Instances Mixtes

Elle se réunit au moins 4 fois par an.



Elle parle de la sécurité, des postes de travail et des conditions de travail.

VOS DROITS AUX CONGES

CONDITIONS D'ABSENCES

CONGES ANNUELS

Vous avez le droit à 25 jours de congés payés par an.

Chaque mois travaillé, vous gagnez environ 2 jours de congés payés.
Exemple : après 3 mois → 6 jours de congés.

Les congés doivent être planifiés à l'avance.



JOURS ACCORDEES PAR LA DIRECTION

Chaque année, la direction accorde des jours de congés. Ce sont des jours de congés en plus

CONGES SANS SOLDE

Des congés sans solde peuvent être accordés dans des cas particuliers et exceptionnels.

Il faut faire une demande écrite et avoir l'autorisation de la direction.

CONGES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

- **Décès d'un enfant** : 5 jours.
- **Décès d'un enfant de moins de 25 ans** (ou qui était parent) : 7 jours.
- **Décès d'une personne de moins de 25 ans à charge** : 7 jours.
- **Mariage ou Pacs** : 4 jours.
- **Naissance ou adoption** : 3 jours.
- **Décès du conjoint, parent, beau-parent, frère, sœur** : 3 jours.
- **Annonce d'un handicap ou d'une maladie grave chez un enfant** : 2 jours.
- **Mariage d'un enfant** : 1 jour.
- **Congé de deuil** : 8 jours (pour le décès d'un enfant de moins de 25 ans ou d'une personne de moins de 25 ans à charge).
 - Ce congé peut être pris en plusieurs fois dans un délai de **1 an**.



LES ASSURANCES :

Si vous êtes malade :

- Vous avez une assurance maladie



- Vous avez une mutuelle complémentaire obligatoire
- Vous avez une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Si vous avez un accident de travail, vous êtes assuré. Vous devez faire une déclaration à l'ESAT.

LA REMUNERATION

VOTRE REMUNERATION

Chaque travailleur reçoit une **rémunération garantie**. La rémunération c'est comme un salaire.

Cette rémunération dépend du temps de travail : **temps plein ou temps partiel**.

Vous êtes payé tous les mois par l'ESAT, vous recevez une feuille de paie.

Elle comprend :

- Une partie payée par l'**ESAT**,
- Un complément versé par l'**État**, appelé **aide au poste**.



GRILLE D'EVOLUTION DES SALAIRES

L'ESAT a mis en place une grille d'évolution des rémunérations

	Ancienneté	Aide au poste	Part ESAT	Rémunération
Après	0 an	50,7%	5,5%	56,2%
Après	3 ans	50,7%	6,0%	56,7%
Après	5 ans	50,7%	6,5%	57,2%
Après	7 ans	50,7%	7,0%	57,7%
Après	9 ans	50,7%	7,5%	58,2%
Après	11 ans	50,7%	8,0%	58,7%
Après	13 ans	50,7%	8,5%	59,2%
Après	15 ans	50,7%	9,0%	59,7%
Après	17 ans	50,7%	9,5%	60,2%
Après	19 ans	50,7%	10,0%	60,7%
Après	21 ans	50,7%	11,0%	61,7%
Après	23 ans	50,7%	12,0%	62,7%
Après	25 ans	50,7%	13,0%	63,7%
Après	27 ans	50,7%	14,0%	64,7%
Après	29 ans	50,7%	15,0%	65,7%

Plus le travailleur travaille longtemps à l'ESAT, plus sa rémunération augmente

REPAS ET MUTUEL

L'ESAT enlève de votre rémunération :

- Le prix des repas pris à l'ESAT, au MIG (2025 : 4€22)
- La part mutuelle obligatoire.

COMPLEMENT A LA REMUNERATION

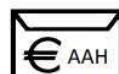
En plus de votre rémunération vous pouvez avoir :

- La prime d'activité
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)



Une pension d'invalidité selon votre situation

Les montants de la prime d'activité et de l'AAH sont calculés en fonction de votre situation



LES RECOURS POSSIBLES :

RECOURS A UNE PERSONNE QUALIFIEE EN CAS DE NON-RESPECT DES DROITS DANS L'ESAT OU EN DEHORS DE L'ESAT

- ✓ Personne à contacter :



Monsieur Charles CARO
ars-dt-contact@ars.sante.fr
OU BIEN
contact@loire-atlantique.fr



ARS Pays de la Loire
Service ES du secteur des adultes handicapés
CS 56 233
44262 NANTES CEDEX 1
OU BIEN
Conseil Départemental de la Loire Atlantique
3 quai de Ceneray-BP 94109
44041 NANTES CEDEX 1

Si vous êtes en désaccord avec votre orientation CDAPH, vous pouvez faire appel à la Maison Départementale des Personnes Handicapées :



MDPH Loire Atlantique
1 avenue Jacques Cartier
44800 Saint Herblain

RECOURS A UNE PERSONNE DE CONFIANCE :



✓ Rôles :



- Aide pour comprendre vos droits
- Accompagnement et présence dans vos démarches

✓ Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne majeure accompagnée par une structure sociale ou médico-sociale

✓ Qui peut être votre personne de confiance ?

- Une personne de votre famille
- Un proche
- Votre médecin traitant

✓ Quand la désigner ?



- A votre admission à l'ESAT

✓ Comment la désigner ?



- Par écrit à l'ESAT